



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musee des arts premiers

Question écrite n° 48970

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le projet de musée des « Arts premiers ». Les conclusions du rapport (date d'août 1996) de la commission « Arts premiers », présidée par M. Jacques Friedmann, mentionnent la création d'une mission de préfiguration « pour mettre en œuvre et approfondir les travaux » de cette commission, en attendant la mise en place d'un « établissement public avant la fin de l'année 1997 ». Devant l'importance de ce projet, qui concerne au moins quatre musées nationaux - musée de l'Homme et Museum national d'histoire naturelle, musée de la marine, musée des Arts africains et océaniques, musée du Louvre, il lui demande que ses modalités de mise en œuvre fassent l'objet d'une plus grande transparence et que les élus de la nation soient informés des travaux en cours. Il souhaite savoir si cette mission de préfiguration a été créée, quels en sont les membres et leur qualité, si les responsables des musées concernés par le projet en font partie. Il lui demande un premier bilan des travaux de cette commission, sinon à quelle date ils seront rendus publics. Il souhaite savoir aussi à quelle date sera créé l'établissement public précité. Il lui rappelle les conséquences préjudiciables des orientations de la commission « Arts premiers » - prévoyant notamment le déménagement du musée de la Marine et le démantèlement du musée de l'Homme, donc du Museum national d'histoire naturelle - et qu'il n'est pas trop tard pour redéfinir les modalités de mise en œuvre de ce projet de musée. Le budget de la culture pour 1997 (titre VI), prévoyant 30 millions de francs pour le musée des « Arts premiers », il lui demande des précisions sur leur affectation. Il souhaite savoir si ces crédits seront destinés à l'acquisition d'œuvres pour « l'antenne » du futur musée des « Arts premiers » au Louvre et à quelle date celle-ci devrait être inaugurée. Il lui rappelle la nécessité de ne pas acquérir d'œuvres, provenant des continents concernés par le projet de musée, issues de pillages et de prendre en conséquence des dispositions pour éviter de telles acquisitions.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48970

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1016